



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : logement

Question écrite n° 8868

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre du logement sur la situation du logement a la Reunion. Compte tenu de la poussee demographique, de la necessite imperieuse de resorber l'habitat insalubre et de la carence en logements dans ce departement, il apparait opportun d'etendre les mesures de defiscalisation pour la construction de logements sociaux. Il le remercie de bien vouloir lui preciser les reflexions arretees et les initiatives qu'il envisage de prendre en ce sens.

Texte de la réponse

A La Reunion comme dans les autres departements d'outre-mer, les besoins en matiere de logement restent tres importants compte tenu notamment de la forte croissance demographique mais aussi de la precarite et de l'insalubrite d'une partie du parc logement. La resorption de l'habitat insalubre reste la priorite du Gouvernement qui y consacre depuis plusieurs annees des moyens croissants : 22 MF en 1989, 164 MF en 1993. Les mesures de defiscalisation de 1986, puis celles prises plus recemment par le Gouvernement, ont permis la relance de l'investissement prive, y compris dans le domaine du logement social comme le PSI ou l'ILM. L'evaluation de l'efficacite de ces aides et les modifications eventuelles de leur champ d'intervention font actuellement l'objet d'une reflexion dans le cadre d'une mission interministerielle mandatee par le ministre du logement et le ministre des DOM-TOM.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8868

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4340

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 803